

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 novembre 2019

Date d'affichage 07 novembre 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 3 pouvoirs)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191113-DEL_19_11_13_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2019

Affichage : 18/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le TREIZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, M. Gérard GUESNE, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Sylvie FAVRET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT, M. Quentin GUTIERRES, Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sophie DOLLON, M. Thierry PERRE.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AVENANTS A LA CONVENTION LA FERTE-BERNARD/CHERRE-AU DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Madame Cécile KNITTEL, Adjointe au Maire en charge du Cadre de Vie et de l'Environnement, présente les modifications des conventions de groupement de commande suivantes qu'il conviendrait d'adopter :

- « Choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux usées et des Eaux Pluviales des territoires La Ferté-Bernard, Cherré, Cherreau » du 31 mars 2017.
- « Choix d'un Maître d'Œuvre pour la mise en place d'un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux usées et des Eaux Pluviales des territoires La Ferté-Bernard, Cherré, Cherreau » du 30 septembre 2018,

Il conviendra en effet, de compléter l'article 7 des conventions sur les différentes participations financières perçues par la Ville de La Ferté-Bernard mandataire du groupement. Celles-ci seront réparties comme suit :

- 50 % La Ferté-Bernard
- 50 % Cherré-Au

Les sommes perçues par le mandataire feront l'objet d'un reversement au profit de la commune de Cherré-Au à hauteur de 50 %.

Le reste de ces conventions est inchangé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

PREND ACTE du complément apporté à l'article 7 des conventions sur les différentes participations financières perçues par la Ville de La Ferté-Bernard mandataire du groupement. Celles-ci seront réparties comme suit :

- 50 % La Ferté-Bernard
- 50 % Cherré-Au

Les sommes perçues par le mandataire feront l'objet d'un reversement au profit de la commune de Cherré-Au à hauteur de 50 %.

Le reste des conventions est inchangé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux avenants correspondants et à effectuer toute démarche en ce sens.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU